



GRAND FROID

Vague de froid — Neige — Verglas — Coupure d'énergie

Commune de montagne — Altitude 594 m à 1036 m — Massif du Sancy — Loi 2021-1520 du 25 novembre 2021



CONTEXTE MONTAGNE : Saint-Diéry est une commune de montagne de 594 à 1036 m d'altitude. Les hivers peuvent être rigoureux avec des températures bien inférieures à -10°C. Certains hameaux peuvent être temporairement isolés par la neige. La vigilance envers les personnes âgées seules est primordiale.

1. NIVEAUX DE VIGILANCE ET DÉCLENCHEMENT

Niveau	Critères températures	Durée	Actions
 Vigilance JAUNE	Froid marqué pour la saison	< 3 jours	Surveillance — information habitants
 Vigilance ORANGE	T° min < -10°C / T° max < 0°C	3 à 5 jours	Activation PCS — contact personnes vulnérables
 Vigilance ROUGE	T° min < -18°C / T° max < -5°C	> 5 jours	Plan d'urgence complet — ouverture salle des fêtes



Suivi : [meteofrance.fr](https://www.meteofrance.fr) — vigilance météo | Préfecture du Puy-de-Dôme — niveau de plan grand froid

2. POPULATIONS VULNÉRABLES — PRIORITÉ ABSOLUE



En cas de grand froid, les personnes âgées isolées sont en danger de mort. Le contact doit être établi dans les 24h suivant le passage en vigilance orange.

Catégorie	Risque principal	Action prioritaire
Personnes âgées isolées	Hypothermie, chute, coupure chauffage	Contact téléphonique quotidien + visite si pas de réponse
Personnes à mobilité réduite	Impossibilité de se déplacer	Vérification chauffage et approvisionnement
Hameaux isolés (routes coupées)	Isolement total	Contact préventif dès vigilance jaune
Sans-abri / personnes précaires	Exposition directe au froid	Orienter vers 115 (SAMU Social)
Nourrissons et jeunes enfants	Hypothermie rapide	Information aux familles

 **Liste nominative des personnes vulnérables à constituer en annexe.**

La commune tient un registre communal des personnes vulnérables conformément aux dispositions relatives au plan grand froid et aux risques majeurs. À la date de rédaction du présent PCS, aucune inscription volontaire n'a été enregistrée. Les élus de secteur assurent néanmoins une veille de proximité des personnes âgées, isolées ou fragiles susceptibles de nécessiter une assistance en cas de crise.

3. CONTACTS PRIORITAIRES

Fonction	Nom	Téléphone
Maire	M. Frédéric CHASSARD	
1er adjoint	M. Michel POUGHON — Saint-Diéry Bas	
2ème adjointe	Mme Emilie PEROL — Laumont	
3ème adjoint	M. Dominique BOILOT — Creste	
4ème adjointe	Mme Gaëlle CONSTANTIN — Cotteuges	
5ème adjoint — Référent PCS	M. Laurent JITTON — Le Cheix	
Pompier vol.	Mme Charline CHAUVET — Cotteuges	
Pompier vol.	Mme Marie PRADAT — La Bataille	
Pompier vol.	M. Benoit BRAJON — Roussat	
Médecin généraliste	Mme Emilie FOURNIER — La Bataille	Cabinet : 04 73 39 64 96
Secrétaire de mairie	Mme. Francine FLON	04 73 96 30 09
Employé communal	M. Gilles ROUX	04 73 96 30 09
Employé communal	M. Ugo MARONNE	04 73 96 30 09
SDIS 63 — Pompiers	—	18 / 112
Préfecture du Puy-de-Dôme	—	04 73 98 63 63
Vigicrues astreinte	—	0800 71 95 95
ENEDIS (coupure électricité)	—	09 72 67 50 63
DDT 63 — Service risques	—	04 43 36 03 00
Conseil Départemental 63 — Routes		04 73 81 23 37

4. ACTIONS PAR NIVEAU DE VIGILANCE

4.1 Dès vigilance JAUNE

- Consulter Météo-France — prévoir la durée et l'intensité de l'épisode
- Informer les habitants via Facebook et site internet
- Contacter les référents de hameau — vérification situation hameaux isolés
- Vérifier le stock de sel/sable pour le déneigement des voies communales

4.2 Dès vigilance ORANGE

- Activer le PCS — prévenir le maire et la cellule de crise
- Contacter TOUTES les personnes âgées isolées connues — vérification quotidienne
- Vérifier l'accessibilité des routes vers les hameaux isolés
- Ouvrir la salle des fêtes si des personnes ne peuvent plus se chauffer
- Contacter ENEDIS si coupures électriques signalées — 09 72 67 50 63
- Publier message d'alerte sur Facebook et site internet

4.3 Dès vigilance ROUGE

- Mise en place du plan d'urgence complet
- Hébergement d'urgence à la salle des fêtes — chauffage, couvertures, vivres
- Réquisition de véhicules si nécessaire pour évacuer personnes isolées
- Information Préfecture du Puy-de-Dôme — 04 73 98 63 63
- Coordination avec les communes voisines si nécessaire

4.4 En cas de coupure électrique prolongée (> 4h)

- Contacter ENEDIS pour délai de rétablissement — 09 72 67 50 63
- Identifier les foyers sans chauffage alternatif — priorité d'hébergement
- Orienter vers la salle des fêtes les personnes sans solution de chauffage
- Vérifier les personnes dépendantes d'appareils médicaux électriques

 **Message type Facebook/site : "❄️ VIGILANCE GRAND FROID sur Saint-Diéry. Prenez des nouvelles de vos voisins âgés ou isolés. Si vous n'avez plus de chauffage, contactez la mairie : [numéro]. La salle des fêtes est ouverte pour vous accueillir. Urgence : 15 (SAMU) ou 18 (pompiers)."**

5. VIABILITÉ HIVERNALE — ROUTES ET ACCÈS

Route / Secteur	Gestionnaire	Priorité déneigement	Observations
D978 — axe principal	Conseil Départemental 63	Priorité 1	Traitée par le département
D621 — Cotteuges / Renlaigue	Conseil Départemental 63	Priorité 1	Traitée par le département
Voies communales — centre bourg	Commune	Priorité 2	Sel/sable communal
Accès Pradelles / Bessolle/ Verneuge	Commune	Priorité 2	Peut être coupé temporairement
Accès Roussat	Commune	Priorité 3	À surveiller en priorité

 Stock de viabilité hivernale de la commune : sel, sable, pouzzolane, lames de déneigement — quantité à compléter et vérifier avant chaque hiver (octobre).

MOYENS MATÉRIELS COMMUNAUX

Matériel communal mobilisable en cas d'événement. Entretien et approvisionnement carburant à vérifier régulièrement.

Matériel	Utilisation	Localisation / stockage	Référent
 Tronçonneuse	Dégagement d'arbres tombés, chablis, branches sur voirie	Atelier communal	Employés communaux.
 Tracteur communal	Tractage, transport, attelage lame à neige	Atelier communal	Employés communaux.
 Camion / véhicule utilitaire	Transport de matériel, signalisation, évacuation	Atelier communal	Employés communaux.
 Lame à neige / étrave	Déneigement des voies communales (attelage tracteur)	Atelier communal	Employés communaux.

6. POINT D'ACCUEIL D'URGENCE

Élément	Information	
 Lieu	Salle des fêtes de Saint-Diéry	
 Situation	Hors zone inondable — en hauteur	
 Clés détenues par	Plusieurs élus (liste ci-dessous)	
 Capacité d'accueil	Environ 90 personnes (tables, chaises, vaisselle)	
 Cuisine équipée	Four professionnel, 2 frigos professionnels, lave-vaisselle professionnel	
 Accès véhicules	Parking disponible	
 Électricité / chauffage	Opérationnel	
 Eau / sanitaires	WC Hommes, WC Femmes	
 Stock de première nécessité	À constituer : couvertures, eau, lampes torches	
Élu détenteur des clés	Téléphone	Ordre de priorité
M. Frédéric CHASSARD	06 86 35 83 87	1er appelé
Double en mairie		
Tous les adjoints ont la clé de la mairie		

7. PRÉVENTION — CONSEILS AUX HABITANTS

À diffuser chaque année avant l'hiver (octobre/novembre) via Facebook, site internet et bulletin municipal :

Chauffage

- Faire réviser sa chaudière (fioul, gaz) avant l'hiver — obligation annuelle
- Faire ramoner sa cheminée — 2 fois par an dont une en période de chauffe
- Avoir un moyen de chauffage alternatif (poêle à bois, radiateur d'appoint)
- Ne jamais utiliser un barbecue, brasero ou groupe électrogène en intérieur — risque intoxication CO

Canalisations et réseau d'eau

- Calorifuger les canalisations exposées au gel (combles, garage, cave)
- Couper l'eau extérieure et purger les tuyaux avant les grands froids
- En cas de gel des canalisations : ne jamais utiliser de chalumeau — utiliser un sèche-cheveux

Véhicules et déplacements

- Équiper son véhicule en pneus hiver ou chaînes avant novembre
- Signaler les routes verglacées à la mairie
- Éviter les déplacements inutiles par temps de neige ou verglas

8. SUIVI ET MISE À JOUR

Date	Motif de mise à jour	Validé par
Mai 2026	Version initiale	M. Frédéric CHASSARD, Maire
Octobre (annuel)	Vérification stocks sel/sable/pouzzolane — chauffage salle des fêtes	Employés communaux.

Commune de Saint-Diéry — PCS — Fiche Réflexe Grand Froid — Version 1.0

 Les élus communaux n'interviennent jamais seuls sur une route dangereuse, verglacée ou isolée sans évaluation préalable. En cas de danger immédiat ou de personne en détresse, contacter le 18 ou le 112. La sécurité des intervenants reste prioritaire.

CHECK-LIST OPÉRATIONNELLE

- ☐ PCS activé
- ☐ Maire informé
- ☐ Personnes vulnérables contactées
- ☐ Routes et hameaux vérifiés
- ☐ Salle des fêtes ouverte si besoin
- ☐ ENEDIS contacté si coupure
- ☐ Message population diffusé
- ☐ Main courante commencée